

### **III - LA FILIÈRE PSI**

Le concours est organisé dans le cadre d'une banque d'épreuves écrites et orales commune à l'École Polytechnique et à l'École Normale Supérieure de Cachan. Pour le concours 2006, 45 places sont offertes à l'École Polytechnique dans la filière PSI.

#### **A - Le calendrier du concours 2006**

Les épreuves écrites du concours 2006 se dérouleront les 15, 16, 17 et 18 mai.

Les épreuves orales auront lieu à l'ENS de Cachan à partir du 14 juin 2006. Les candidats admissibles passeront à l'École Polytechnique les épreuves sportives le lundi 12 juin et l'épreuve d'informatique le mardi 20 juin.

Les listes d'admission seront affichées le mercredi 19 juillet 2006 à 19h00, après la réunion du jury d'admission.

Les candidats pourront prendre connaissance de leurs notes à partir du vendredi 21 juillet à 9h30 par voie d'affichage à l'École Polytechnique. Tous les candidats inscrits sur les listes d'admission recevront ce jour-là leur dossier d'admission. Aucune réclamation concernant les notes attribuées aux candidats ne sera recevable au delà de cinq jours après leur affichage, soit le mercredi 26 juillet 2006 à 12h00.

## B - Les épreuves PSI

	Coefficient	Durée	Observations
<b>Épreuves écrites comptant pour l'admissibilité</b>			
Mathématiques	5	4 h	a)
Modélisation	5	5 h	a)
Physique	5	4 h	a)
Sciences Industrielles	5	5 h	
Français	4	4 h	c)
<b>Épreuves écrites d'admission</b>			
Informatique	2	2 h	h)
Langue vivante	2	3 h	b)
<b>Épreuves pratiques et orales d'admission</b>			
Mathématiques	5	—	
Physique	3	—	
Manipulation de Physique	3	—	
Manipulation et inter- rogation de Sciences Industrielles	6	—	
Langue vivante	2	—	b)e)
TIPE	4	40 mn	f)
Education physique et sportive	2	—	g)

- a), c), Voir épreuves filières MP et PC.
- b) Les langues admises sont l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien et le russe. L'épreuve écrite consiste en un exercice de version, éventuellement complété par un exercice d'expression dans la langue étrangère choisie, en réponse à une ou deux questions sur le texte.
- d) La durée des épreuves pratiques et orales d'admission est fixée par le jury.
- e) L'épreuve comporte la présentation et le commentaire d'un texte en langue étrangère d'intérêt général ou scientifique.
- f) Pour l'épreuve de TIPE, le candidat remet lors de son inscription aux épreuves orales une fiche synoptique (recto-verso) qui présente le travail effectué et les méthodes utilisées dans le cadre des TIPE. L'interrogation orale comporte deux parties : une interrogation sur un document scientifique proposé par le jury, suivie d'une interrogation sur le travail de TIPE du candidat.
- g) Les épreuves sportives sont les mêmes que celles prévues dans les filières MP et PC. Chacune des cinq épreuves est affectée du coefficient 0,4.
- h) L'épreuve écrite d'informatique ne concerne que les candidats admissibles et aura lieu à l'École Polytechnique pendant la période des épreuves orales.

## Total des coefficients pour l'ensemble des épreuves

Épreuves écrites	28
Épreuves pratiques et orales	23
Épreuves sportives	2

<b>Total</b>	<b>53</b>
--------------	-----------

## Majorations (candidats français)

- Admissibilité

- + 30 points pour les candidats inscrits pour la première fois en 2<sup>e</sup> année d'études supérieures (Candidats « 3/2 »).

- + 20 points pour les candidats inscrits pour la seconde fois en 2<sup>e</sup> année d'études supérieures (Candidats « 5/2 »).

- Admission

- Les majorations de 30 et 20 points définies ci-dessus sont remplacées respectivement par des majorations de 50 et 30 points.

## Dispositions particulières pour les candidats étrangers

- L'épreuve écrite de français est facultative.
- La note de français n'est prise en compte que si elle augmente la moyenne du candidat.
- Pour être admissibles ou admis, les candidats étrangers doivent avoir obtenu une moyenne au moins égale à la moyenne minimale hors majorations des candidats français de la même filière respectivement admissibles ou susceptibles d'être admis.